

Rouen, le 23 septembre 2013

Objet : Pisciculture fédérale de Maulévrier-Sainte-Gertrude
Votre courrier du 10 septembre 2013

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre lettre circulaire datée du 10 septembre et je vais tenter, une nouvelle fois, de vous apporter quelques éclairages.

En préambule, sachez que tout comme vous je suis convaincu que la solution viendra par l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau et c'est la raison pour laquelle nous œuvrons, avec conviction, sur tous les sujets que vous citez :

- Lutte contre les pollutions ;
- Participation active au rétablissement de la continuité écologique ;
- Amélioration des connaissances ;
- Education à l'environnement et au développement durable ;
- Partenariat actif avec les institutions et les acteurs liés aux milieux aquatiques.

Mais force est de constater que nos cours d'eau n'ont plus la faculté de se suffire à eux-mêmes et malgré les alevinages intensifs réalisés depuis des décennies ils sont toujours aussi pauvres.

On est en droit de se poser la question suivante : A quoi ont servi ces centaines de milliers d'euros dépensés ?

Sur ces faits, vous me rappelez avoir annoncé lors de l'assemblée générale 2012, que le bail consenti à la fédération par l'ONF ne serait certainement pas reconduit.

Vous semblez ignorer, mais vous n'étiez pas élu à l'époque, que début 2011 l'ONF a adressé un courrier à la Fédération nous mettant en demeure de quitter les lieux pour la fin de cette même année. L'ONF avait décidé de mettre en vente la totalité du domaine !

Bien sûr nous avons très rapidement réagi, faisant intervenir notre avocat, la FNPF, le député de la circonscription et en saisissant les services de l'Etat.

Monsieur Pierre-Marie MICHEL
Président de l'AAPPMA la Durdent
3 route d'Esclavelles
76270 MASSY

Il est clair que si j'avais la volonté de fermer l'établissement, comme vous semblez le supposer, je ne me serais pas battu avec autant de vigueur.

Maintenant notre bail d'occupation précaire prend fin le 31/12/2015 et nous sommes suspendus à la décision de l'ONF.

Vous connaissez la situation financière de l'activité liée à la production de poissons qui coûte à la fédération entre 40 000 et 50 000 € par an en moyenne.

Alors effectivement comme vous l'écrivez, la fédération vous donne des juvéniles gratuitement, vous permet d'acheter des truites moins cher qu'au prix du marché, vous assure une qualité des poissons avec une bonne prestation du personnel, néanmoins il faut bien que la fédération éponge la facture.

Ce coût qui pouvait être acceptable lorsque la fédération comptait 15 000 adhérents n'est plus possible lorsqu'on n'est plus que 5 000.

Vous pensez que pour prendre une décision, un réel bilan économique de la pisciculture est nécessaire.

Cela fait maintenant 10 ans que je suis président de cette fédération et auparavant j'en ai été le trésorier pendant plus de 25 ans, alors la santé économique de la pisciculture et de l'activité d'empoissonnement et d'alevinage qui lui sont intimement liés, je connais !!

Il y a eu des années avec de très fortes productions d'alevins, d'autres sans rien où il a même fallu acheter des œufs pour poursuivre l'activité, et on a beau vouloir triturer les chiffres dans tous les sens... le résultat est le même !

D'un point de vue économique la poursuite de l'activité de la pisciculture n'est envisageable qu'avec une réduction importante des coûts de l'exploitation qui devra se traduire par une réorganisation du travail, une rationalisation des productions, et un soutien actif de la part des AAPPMA.

Pour reprendre ce que j'ai déjà annoncé lors de l'assemblée générale 2013 et confirmé au conseil d'administration, les conditions qui permettront de poursuivre cette exploitation sont :

- Que l'ONF renouvelle notre bail d'occupation précaire dans les mêmes conditions ;
- Que nous trouvions les accords ou compromis nécessaires pour une indispensable réduction des coûts.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,
D. HANCHARD

